

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

### REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 230600537-RM déposée le 16 juin 2023, M. AMELETE KOMLA FRANCK, profession : particulier, demeurant et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 77ca situé à BADJA, connu sous le nom de DODZI DJOGBETO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété KOMASSI K. Louis et au Sud- Est par la propriété AGBETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

Suivant réquisition, n° 230600538-RM déposée le 16 juin 2023, M. DIGBANDJOAT MOIBE, profession : Ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à BADJA, connu sous le nom de Badja, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 12 m et au Sud-Est par la propriété SENKO Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600540-RM déposée le 16 juin 2023, M. SIMLAKWE KOUDJIMA, profession : Juriste d'Entreprise, demeurant à LOME et domicilié à GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 66a 90ca, situé à TSEVIE GBLAINVIE, connu sous le nom de KPETSI TOVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété KIDIGUI KODJO, au Sud par la propriété BABO Koudjodji Dopé, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SOMADEVI, à l'Est par la propriété EHLON AGBEVETO et au Sud-Ouest par la propriété ADJEODA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600541-RM déposée le 16 juin 2023, Mme WILSON AKOLE C BIOVA, profession Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 07a 91ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de NOEPE, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété TONYUI Housrouvi, au Sud-Est par la propriété GBOLOBOU, au Sud-Est par la propriété VIOFO, au Sud-Ouest par la propriété EGUE et au Sud-Ouest par la propriété DABLA..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600542-RM déposée le 16 juin 2023, M. TCHENGUEM AKOULOU, profession : Inspecteur de Douanes, demeurant à LOME et domicilié à AGOE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de KPIUPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN et au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600543-RM déposée le 16 juin 2023, M. GNININVI ERIC CLAUDEL, profession Technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de GBEGAME KOTA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est par la route KOVIE - GATIGBLE de 30 m, au Nord- Ouest et au Sud- Est par la propriété des héritiers de feu ADJONYO et au Sud- Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600544-RM déposée le 16 juin 2023, M. KONLANI PAKINDAME, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à LOME et domicilié à MARITIME AGOE-NYIVE4 KLADJEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 07a 22ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de ADJOGUIDJI SAWIME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par la propriété GBESSAYA, au Sud- Est par la propriété GBESSAYA et au Nord- Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600545-RM déposée le 16 juin 2023, M. KOTOKU YAO, profession : Gestionnaire des ressources humaines, demeurant et domicilié à DAVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 71ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de WONYO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAWUSSI et AGBLEGNON et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600546-RM déposée le 16 juin 2023, M. HOUNGO DOSSA, profession : Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE ADETIKOPE TONOUKOUTI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à BOLOU, connu sous le nom de Bolougan Ayienou, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par la propriété MONYO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600547-RM déposée le 16 juin 2023, Mme DEGBOH ADJOVI, profession : Tresseuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATCHANVE VERS EPP LE SALUT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à GBATOPE, connu sous le nom de AHLOVEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Est et Ouest par la propriété ADOKOU Komlan M. et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600548-RM déposée le 16 juin 2023, Mme DAGAN AMEYO épouse KOUDORO, profession: Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de SEOUVE LOM-NAVA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue existante de 14 m, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété EKPATO et au Sud- Est par la propriété EKPATO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600549-RM déposée le 16 juin 2023, Mme AGBERE KOKOH LAMI, profession : Directrice de Société, demeurant à LOME et domiciliée à RESIDENCE DU BENIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 44a 08ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de ANFOIN, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600550-RM déposée le 16 juin 2023, M. OLOUFADE DJOULASSI KOKOU, profession : Employé, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 93ca, situé à KPOME, connu sous le nom de Kessivé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 24 m et 16 m et au Nord par la propriété DABLA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600551-RM déposée le 16 juin 2023, M. NASSAMPERE DAMLAN, profession : Magistrat, demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO NON LOIN DU COLLEGE NDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07ha 64a 46ca, situé à GAME, connu sous le nom de AFOUGANDJI, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord-Est par la propriété TANY, au Nord-Ouest par la propriété NASSAMPERE M'DIEBE et au Sud-Est et au Sud-Ouest par le ruisseau EWE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600552-RM déposée le 16 juin 2023, M. AVONYO KOMI AGBESSI, profession : Attaché d'Administration, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de GOKAKOPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et de 16 m et au Sud par la propriété KODZOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600553-RM déposée le 16 juin 2023, M. TCHANDANA ESSOHANA LONWE, profession : Employé de Bureau, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ASSIYEYE VERS LA POSTE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à MISSION-TOVE KPALA, connu sous le nom de KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, Est et Ouest par la propriété TOGBE et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600554-RM déposée le 16 juin 2023, M. ALI OURO-BOSSI IRAWE, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à non loin de L'EPP AGBADEVIKOPE A DAVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 94ca situé à DAVIE, connu sous le nom de AGBEDEVIKOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par par la propriété GOSSEH Komlan, au Sud-Est par par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud-Ouest par par la propriété GOSSEH Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600555-RM déposée le 16 juin 2023, M. GUERARD RENE MOUSSAAA, profession : Guichetiers de banque et autres guichetiers, demeurant à et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et au Sud par la propriété AKI Sesoafia, à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOUDZEGBE et à l'Est par la route Zanguera Mission-Tové de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600556-RM déposée le 16 juin 2023, M. HEMOU PRISSIWE, profession : Vendeur sur les marchés et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à ATHIEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 96ca, situé à TSEVIE DEVE, connu sous le nom de KOLONOU, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 m, au Nord-Ouest et au Sud-Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et au Sud-Ouest par la propriété AHONSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600557-RM déposée le 16 juin 2023, M. DA SILVEIRA ADJE DAGBENYIKIN, profession : Commerçant, demeurant à ADAKPAME et domicilié à MAISON SISE PRES DE L'EGLISE BAPTISTE D'ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 01a 87ca, situé à GBATOPE, connu sous le nom de Ezorguivé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété de la collectivité ADOGNO, au Sud par la propriété de la collectivité APEDJINO, à l'Est par la propriété de la collectivité AZILAN et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DJOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600558-RM déposée le 16 juin 2023, Mme AMEGAN AKU SEFAKO, profession : Etudiante, demeurant à KARA et domiciliée à AGNARAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 66ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de TAME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPOHOUI Koundé Pierre C. et à l'Est par la propriété de la collectivité ADETOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600559-RM déposée le 16 juin 2023, Mme AMEGAN AKU SEFAKO, profession : Etudiante, demeurant à KARA et domiciliée à AGNARAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de KPODOME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LOLO Samuel et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600560-RM déposée le 16 juin 2023, M. WOGOMEBU KOFFI, profession Professions : Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de LOM-NAVA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par une rue de 12 m, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété AMOUZOU LANZO et au Nord-Ouest par la propriété AMOUZOU LANZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600561-RM déposée le 16 juin 2023, M. TOYISSON BLABADEO K, profession : Professions Directeur d'Entreprise, demeurant à et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04ha 03a 41ca, situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de AKOTO- KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité AKOTO- LOGA et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AKOTO- LOGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600562-RM déposée le 16 juin 2023, MATAKE JEAN PYABALO, profession Retraité, demeurant à LOME et domicilié à AGOE CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité BELGE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de ASSOME DZOGBEVIE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOGBLA et au Sud et à l'Est par des rues de 10 m et de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600563-RM déposée le 16, juin 2023, Mme ATTA KOBOYO épouse KASSILOUA, profession Gestionnaire des ressources humaines, demeurant à et domiciliée à ATOWORO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de TOWUIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété WOGEGAN et à l'Est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600564-RM déposée le 16 juin 2023, M. TASSEGUE PIREZIWE, profession : Cartographe et géomètre, demeurant à LOME et domicilié à ADETOKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de Fiogblé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété MISSOHOU KOUASSI A. Gadoh, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600565-RM déposée le 16 juin 2023, Mme SAMATI YAWAVI, profession : Infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à LEBE, connu sous le nom de KETAPUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de la collectivité AGBOLAN, au Nord- Ouest par une rue non dénommée de 16 m et au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité AGBOLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600566-RM déposée le 16 juin 2023, M. DJADOU KOMIVI ALBERT, profession : Interprète assermenté auprès des tribunaux, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN ST JOSEPH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de DJOMEGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de la collectivité WOVE, à l'Ouest par la propriété MABALO Kossi et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600567-RM déposée le 16 juin 2023, M. ABOLOU KOUAME DODJI, profession : Cadre comptable, demeurant à LOME et domicilié à AGOE SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à MISSION-TOVE ADIDOME, connu sous le nom de WULE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOWU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600568-RM déposée le 16 juin 2023, M. LAISON Amate Romeo, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de DJOKOPE-AGOUJJA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est par la propriété ATABUH, au Nord-Ouest par une rue non dénommée et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété ATABUH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600569-RM déposée le 16 juin 2023, M. LAISON Amate Romeo, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 95ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de DEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m, au Sud par une rue existante de 18 m et à l'Est par la propriété AGBODRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600570-RM déposée le 16 juin 2023, M. BODJONA MAGUILIWE, profession : Revendeur, demeurant à YADE et domicilié à AMOULAMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TSEVIE DALAVE, connu sous le nom de Towou, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété SASSOU Dosseh et GBENYO Agbessi et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600571-RM déposée le 16 juin 2023, M. BODJONA MAGUILIWE, profession : Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à et domicilié à DALAVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 34a 16ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Langnrogbé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et détaillé comme suit : PARCELLE A au Nord-Est par une rue existante de 16 m, au Nord-Ouest par la propriété TETEKPO, au Sud-Est par la propriété GATO et au Sud-Ouest par une rue existante de 14 m, PARCELLE B au Nord-Est par une rue de 16 m, au Nord-Ouest par une rue de 14 m, au Sud-Est par la propriété GATO et au Sud-Ouest par la propriété TOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600572-RM déposée le 16/06/2023, M. ASSAH KWAKU DEDOTE, profession Directeur Financier, demeurant à LOME ADIDOGOME et domicilié à MAISON NON LOIN DE L'ONG AMEPT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 71ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de Kpédji, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et Est par des rues 14m chacune, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété GAFA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600573-RM déposée le 16 juin 2023, M. BOUKARI RAZAK, profession : Electricien du bâtiment et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 54ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de Assomé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 m, au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété SAKA Kossi et au Sud-Ouest par la propriété SAKA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600574-RM déposée le 16 juin 2023, M. EHLI KOSIVI, profession : Coiffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 23a 73ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par la propriété NOMANYO, au Sud par la propriété SOSSOU, à l'Est par la propriété ATIKESSE, à l'Ouest par la propriété GOSELO HOMA et à l'Ouest par la propriété HUNSELEHAZIAPE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION EHLI KODJO NICOLAS, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600575-RM déposée le 16 juin 2023, M. GUMEDZOE DZIDZOGBE K ERIC, profession : OFFICIER, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de DIOSSE AGNAMEME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est par une rue de 14 m, au Nord- ouest, au Sud- Ouest et au Sud- Est par la propriété AGBOATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600576-RM déposée le 16 juin 2023, Mme BRYM WASSI OLORIRE, profession : Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à GBOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à BOLOU, connu sous le nom de KPEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue en projet de 16 m, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété AZAGOUNOR, au Sud par la propriété GBOME et au Sud- Est par la propriété AZAGOUNOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600577-RM déposée le 16 juin 2023, Mme AHLIKPOKOU AGNELE SEFAKO, profession : Commerçante, demeurant à et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 18ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de LOGUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété SESSI, au SUD et à l'Ouest par des rues de 14 m et de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600578-RM déposée le 16 juin 2023, M et Mme WOMITSO Komivi Xoladem et BOKOR ENYO-ADJO, profession Revendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à ADIDOGOME, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 18a 64ca, situé à BADJA KPEDI, connu sous le nom de KPEDI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au NORD par une rue non dénommée de 14 m, au SUD par la propriété SOKPOR, à l'EST par une rue non dénommée de 14 m, à l'EST par la propriété SOKPOR et à l'OUEST par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600579-RM déposée le 16 juin 2023, M. AGBAGLO YAO, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à DAVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 83ca, situé à DAVIE-ASSOME, connu sous le nom de DOUTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par le village Davié Douta, au Sud par le marché Davié et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée LOME BLITTA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600580-RM déposée le 16 juin 2023, M. PAGABA BOYODE, profession : Attaché d'Administration, demeurant à LOME et domicilié à AGOE KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 64ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de ANANISSIME, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord-Est par la propriété ZOGLI KOSSI, au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Nord- Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600581-RM déposée le 16 juin 2023, M. AMAGLO KOSSIVI, profession Technicien comptable, demeurant à AMADAHOME et domicilié à NON LOIN DU VILLAGE D'AKEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 80ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de Assiamagbléta Djieve, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et la propriété SAVI, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600582-RM déposée le 16 juin 2023, M. DZA KOMI ELOLO, profession : Topographe et Dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 62ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de TOTSOANYI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600583-RM déposée le 16 juin 2023, M. SEMENOU KOMIVI DZIMESSA, profession Enseignant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de Agomé Gofi, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété KEME, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600584-RM déposée le 16 juin 2023, M. AZIAFON KOSSIWAVI AKPEDZE, profession Agent de voyages, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à KPOME, connu sous le nom de TSAME SEVETA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m et de 14 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBETOGON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600585-RM déposée le 16 juin 2023, Mme AMEWOGNON AFI EPSE ADADE, profession : Informaticienne, demeurant à LOME et domiciliée à ADOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue en projet de 14 m et au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la propriété collectivité ATSI KASSAPOUPOU et KPONSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600586-RM déposée le 16 juin 2023, M. NOBU MESAHA, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLETA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est par une rue de 14 m, au Nord- Est par la propriété BEDZRA KOMLA NOVIGNO, au Nord- Ouest par la réquisition N° 53398 et au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600587-RM déposée le 16 juin 2023, M. KOUDEGNA EDOH, profession : Surveillant, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO VERS STATION OANDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KLOTEME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAGA Kodjo et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600588-RM déposée le 16 juin 2023, M. ATAKOR SIMLIWA, profession : Maçon, constructions en béton armé et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de DZOGBETO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600589-RM déposée le 16 juin 2023, M. AVOGNON LOLONYO KOUZDO, profession : Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à AKATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité KANYI, au Sud-Est par la propriété de la collectivité KANYI et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600590-RM déposée le 16 juin 2023, M. MAO BAREREM-MELGUEBA, profession Enseignant Chercheur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de GOTO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud par la propriété AGBENOWOKO KOFFI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600591-RM déposée le 19 juin 2023, M. BALLO BRUNO DJAMIOU, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de DJOTO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKONOU KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600592-RM déposée le 19 juin 2023, Mme YONLI-DJERGOU MERY T CATHERINE EPSE BARQUE-BARRY, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de KLADZEME-LOGOTIME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par La Rue de 16 m et au Sud, Est et Ouest par La propriété SOMALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600593-RM déposée le 19 juin 2023, M. ALFA TOURE, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 31ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de Lowou, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Est et Sud par des rues non dénommée de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété WOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600594-RM déposée le 19 juin 2023, Mme KOLIKA KOUTAGNA MARIE-MADELAINE, profession : Retraitée, demeurant à ANEHO et domiciliée à AGBAVI AFIADENIGNIBAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 04a 97ca, situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de GAPE KOPE SRENOUKOE, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité ADZOR et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADZOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600595-RM déposée le 19 juin 2023, M. DANDONUGBO ILERI, profession : Enseignant Chercheur, demeurant à LOME AVEDJI et domicilié à QUARTIER AVEDJI PROCHE DE LA MOSQUEE AZIA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de WUME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKE Kossi et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600596-RM déposée le 19 juin 2023, M. HADJRA KOMLAN., profession : Salarié, demeurant à DALAVE et domicilié à MAISON NON LOIN DE L'EGLISE PENTECÔTE DE DALAVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 13a 40ca, situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de ADOKPOE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADEWOU, au Sud par la propriété AGOSSOU et à l'Ouest par la route nationale N° 1 de 70 m et une rue en projet rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600597-RM déposée le 19 juin 2023, M. TRETOUT KOKOU AGBODJIVE, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU NON LOIN DE LA STATION TOTAL, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 87ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de AKOGLON, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la Route ABOBO- KPOGUEDE, au Nord-Ouest par une rue de 14 m et au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600598-RM déposée le 19 juin 2023, M. TRETOUT KOFFI TOSSOU ATA, profession : Economiste, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 73a 93ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de AKOGLON, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété EKLOU, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est et Ouest par des rue non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600599-RM déposée le 19 juin 2023, M. SCHUMANN SERGE-MARTIN, profession : Directeur Financier, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 24ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de LAGBADJA KPOTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAN KOAMI, à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600600-RM déposée le 19 juin 2023, M. SCHUMANN SERGE-MARTIN, profession : Directeur Financier, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 78ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de TSAFI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par le lot N° 3, au Sud par le lot N° 1, à l'Est par les lots N° 4 et 5 et à l'Ouest par une rue de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600601-RM déposée le 19 juin 2023, M. SCHUMANN SERGE-MARTIN, profession : Directeur Financier, demeurant à LOME et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à TSEVIE DEVE, connu sous le nom de APEDOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété de la collectivité HONSOU, à l'Est par la propriété KOKOUGAN Jean Israël et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600602-RM déposée le 19 juin 2023, M. SCHUMANN SERGE-MARTIN, profession : Directeur Financier, demeurant à et domicilié à AGBALEPEDOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 08ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de LAGBADJA KPOTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété AGBAN, au Sud- Ouest par la propriété AGBAN et au Nord- Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600603-RM déposée le 19 juin 2023, M. SCHUMANN SERGE-MARTIN, profession : Directeur Financier, demeurant à LOME et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de LAGBADJA KPOTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété AGBAN et au Sud-Est et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600604-RM déposée le 19 juin 2023, M. FAHIN DEGLA KOMI, profession : Prêtre, demeurant à et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 16a 18ca, situé à BADJA, connu sous le nom de DZOGBEPIME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par la collectivité AWOU, à l'Ouest par la collectivité BEDI, à l'Est par la route DAJI KOPE , DJOGBEPIME ET BADJA et au Sud par la propriété AYISSOU Komi et AYISSOU Kossi Derick.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600605-RM déposée le 19 juin 2023, M. FAHIN DEGLA KOMI, profession : Prêtre, demeurant à et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 40ca, situé à AGOUDJA, connu sous le nom de ATSAVE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné à l'Ouest, à l'Est et au Sud par la propriété ADJIWONU et au Nord par la propriété GAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600606-RM déposée le 19 juin 2023, Mme EDOU AKOU DELA, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à ZOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 37ca, situé à AKEPE GAKPODZI, connu sous le nom de ASSIAMA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YANDA et à l'Ouest par la Route Aképé-Assiamagblé de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600607-RM déposée le 19 juin 2023, M. BAWA ABDOULAYE, profession : Agent Commercial, demeurant à LOME et domicilié à Agoè Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à MISSION-TOVE KPHEME, connu sous le nom de TOWUIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m chacune et au Sud et à l'Est par la propriété AGLAGOH Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600608-RM déposée le 19 juin 2023, Mme YEKE AKOUVI MEDOGNUE, profession : Etudiante, demeurant à LOME et domiciliée à KELEGOUGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 37ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, Est et Ouest par la propriété GBEMAPU et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600609-RM déposée le 19 juin 2023, Mme YEKE AKOUVI MEDOGNUE, profession : Etudiante, demeurant à LOME et domiciliée à KELEGOUGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété GBEASSOR FRANCOIS, au Sud- Est par la propriété GBEASSOR FRANCOIS et au Sud- Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600610-RM déposée le 19 juin 2023, Mme GAGLI THERESE, profession : Revendeuse, demeurant à et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité FRANCAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 66ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de BEGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par le lot N° 16, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par le lot N° 17 et à l'Ouest par le lot N° 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600611-RM déposée le 19 juin 2023, M. DOHON-SIATEY KOUAMI, profession : Imprimeur, demeurant à LOME et domicilié à A COTE DE MAISON DES JEUNES AMANDAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 54ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de Azamalogo Atte Kopé Jeunesse en Mission, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud par la propriété AZIABLE YIBOKOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété DEWOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600612-RM déposée le 19 juin 2023, M. BASSALE VALENTIN AKITOBİ, profession : Cartographe et géomètre, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLETA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Nord-Ouest et au Sud-Est par la propriété KLU-AGBANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600613-RM déposée le 19 juin 2023, M. ADZASU ATSU MIKODOME, profession Technicien du génie civil, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à non loin de EPP LANKOUVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ATTIDJI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADRAKY SIMON et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600614-RM déposée le 19 juin 2023, Mme. TSEGUE AKOSSIWA, profession Tresseuse, demeurant à LOME DJIDJOLE et domiciliée à DJIDJOLE PRES DE OBUTS, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLETA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété KLU AGBANA et au Sud-Est par la propriété KLU AGBANA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600615-RM déposée le 19 juin 2023, M. BASSALE VALENTIN AKITOBİ, profession : Cartographe et géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLETA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété TSOUGBEDOR, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 m et au Sud-Ouest par la propriété BASSALE Valentin Akitobi (TF n° RM 01220 RT).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600616-RM déposée le 19 juin 2023, M. PANAKINAOU ESSO - DOLOM ANGE, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè - Nyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 28ca, situé à AKOUMAPE, connu sous le nom de ASSIKO Hedzranawoé, préfecture de Vo, commune de Vo4 et borné au Nord par la propriété AFIDEGNON, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres et à l'Ouest par la propriété SOBAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600617-RM déposée le 19 juin 2023, M. FIATY-AMENOUVOR KWASSI, profession : Retraité, demeurant à et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 61a 98ca, situé à BADJA, connu sous le nom de AGOUDJA- BADJA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est par les propriétés BOSSOU KOMLA et EWOM Maurice, au Nord- Ouest par la propriété GAFO, au Sud- Est par la propriété LOGOSSOU Anipè, au Sud- Est par la propriété MENSAN ADJOWAVI et à l'Ouest par la propriété MISSO K.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600618-RM déposée le 19 juin 2023, M. AMOUZOU HENE KOMITSE FREDERIC, profession Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME VERS L'EPP, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 27ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de Azanvenou, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'ouest par la propriété ADRAKY et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600619-RM déposée le 19 juin 2023, M. SETODJI MAWULOM KOKOU, Profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 24ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de TEDO , préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Ouest par la route NOEPE KOVIE de 70 mètres, au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété BOSRO et au Sud-Ouest par la propriété BOSRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600620-RM déposée le 19 juin 2023, M. BAWO KOKOU, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant et domicilié à DALAVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de SAWUIME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété de la collectivité BAWO, au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité BAWO et au Sud- Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600621-RM déposée le 19 juin 2023, M. ABALO ANONKILE, profession : Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de DEMAPOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, à l'Ouest et à l'Est par la propriété WISSOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600622-RM déposée le 19 juin 2023, Mme BOBOLI ALON Epse TCHA-KONDOR ANISSA, profession : Couturière, demeurant à LOME et domiciliée à ADEWUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 80ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de Doudji, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Ouest et Sud par la propriété N'Konou et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600623-RM déposée le 19 juin 2023, M. ABALO ANONKILE, profession Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ABOBO LEBE, connu sous le nom de KPONVI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité LOSSOUI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600624-RM déposée le 19 juin 2023, M. ABALO ANONKILE, profession Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 07ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de DEMAPOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété WISSOU, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600625-RM déposée le 19 juin 2023, M. GOLI SODEWOU, profession : Cultivateur, demeurant et domicilié à GAPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 31ha 32a 29ca, situé à GAPE CENTRE, connu sous le nom de Gotagble, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord par la propriété GUEDUE Nouklolo, à l'Ouest par la propriété SEGBE Lekedjro, à l'Est par la propriété BOKOVI Apéti, la propriété AKLASSOU komlan et la propriété AFASSI Adjogan, au Sud et à l'Est par la propriété AFASSI Adjogan, au Nord par la propriété TCHOMAKJO et à l'Est par la propriété AKLASSOU Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600626-RM déposée le 19 juin 2023, Mme BOYODI épouse DANIGUE PIKLIWE, profession : Secrétaire de Direction, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de Adjové, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATOPANI Adolphe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600627-RM déposée le 19 juin 2023, Mme AGBOSSOU AKU FELECITE DEBORAH, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de SEWOEVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Sud et Est par la propriété DOLI et à l'Ouest par une en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600628-RM déposée le 19 juin 2023, M. KATCHE YAWOVI LOUMONVI, profession : Conducteur, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 22ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété AKPLAN Kodjovi, à l'Ouest par la propriété AKPABLA Djébe et au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600629-RM déposée le 19 juin 2023, M. KATCHE YAWOVI LOUMONVI, profession : Conducteur, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 39ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la propriété AKPLAN Kodjovi, à l'Ouest par la propriété HALIENOU Djokpé et au Sud par la propriété AKPABLA Djébe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600630-RM déposée le 19 juin 2023, M. ETSE KOSSI DODJI, profession Gestionnaire, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à MAISON SISE A COTE DE SITO AEROPORT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 30ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de AVETATO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par La propriété DICK Loumouvi Mohammed et au Sud et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600631-RM déposée le 19 juin 2023, Mme KONDI NIGBERI JULIENNE, profession Militaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADEWUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à DAVIE ASSOME, connu sous le nom de DONOMADO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue existante, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété SAKA KOFFI et au Sud- Est par la propriété SAKA KOFFI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600632-RM déposée le 19 juin 2023, M. AGBAGLI AYAO EDEM, profession : Technicien Supérieur Communication, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de DODETSUI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHIALEAME AKOETE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600633-RM déposée le 19 juin 2023, M. AMEGADJE KOFFI, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 01a 63ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de LOM- NAVA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AFOVE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600634-RM déposée le 19 juin 2023, M. SEDJRO KOFFI, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à attiegou grand contournement, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AKOUMAPE, connu sous le nom de APEGAN - APEYEME, préfecture de Vo, commune de Vo4 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMEGANDJIN et au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600635-RM déposée le 19 juin 2023, M. SEKOU-AKOETE KODJO ACHILLE, profession : Concepteur et analyste de systèmes informatiques, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de Aveta-Lowe, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Ouest et Sud par Collectivité BOSSRO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600636-RM déposée le 19 juin 2023, M. MESSECHAN KOKOUVI AGBOLETE, profession Ingénieur Topographe, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à MOMÉ, connu sous le nom de HAGOU KPEGBE, préfecture de Vo, commune de Vo3 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par par la propriété KOUGBAHOUN Soégniaméto et à l'Ouest par par la propriété de la collectivité MONGNO et des héritiers MONGNO Awoesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600637-RM déposée le 19 juin 2023, M. AGBAGLI AYAO EDEM, profession : Technicien Supérieur Communication, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 80ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de WOULE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Ouest par la propriété AGBAVITO, au Sud-Ouest par la propriété KABLI et au Nord-Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600638-RM déposée le 19 juin 2023, M. KOUDEMA BADATANA, Profession pour particulier, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 55ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par la propriété AMENYO Baby, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété AGBANA et à l'Ouest par la propriété SEGLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600639-RM déposée le 19 juin 2023, M. GBELEOU KOUMOYI, profession : AVOCAT, demeurant à AVENOU ADIDOGOME et domicilié à 102 RUE SOVIEPE AVENOU AVENOU ADIDOGOME Lomé 12745, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AVETA, connu sous le nom de AVETA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOKOU Akouvi et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600640-RM déposée le 20 juin 2023, M. TENGUE KOKOU EDEM, profession : Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de Logoè, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné à l'Est et au Sud par des rues de 20 m et de 14 m et au Nord et à l'Ouest par la propriété ACOUETEY Massan Lorette.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600641-RM déposée le 20 juin 2023, M. TENGUE KOKOU EDEM, profession : Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 55a 08ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de Logoè, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par une rue de 16 mètres, 14 m et 20 m chacune et à l'Est et à l'Ouest par la propriété ACOUETHEY Massan lorette.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600642-RM déposée le 20 juin 2023, Mme PALANGA BANABAWAI EPSE ANDJO, profession : Aide de ménage, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de DEKPA, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord- Est par la propriété ADZE, au Nord-Ouest et au Sud- Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et au Sud- Est par la propriété KPOTI KOMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600643-RM déposée le 20 juin 2023, Mme PALANGA BANABAWAI EPSE ANDJO, profession : Aide de ménage, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 37ca, situé à KOVIE DZEMEKE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBOFA et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600644-RM déposée le 20 juin 2023, Mme PALANGA BANABAWAI EPSE ANDJO, profession Aides de ménage, demeurant à et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 58ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de DZOGBE, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Sud par la propriété de la collectivité AWOBAMEVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600645-RM déposée le 20 juin 2023, M. SOGBALE DEO-BLECK KOSSI, profession : Electricien Industrie, demeurant à et domicilié à NON LOIN DU COLLEGE DES PLATEAUX A CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 18ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de AMLA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété AKOESSO et au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600646-RM déposée le 20 juin 2023, M. ESSOH BADJIBASSA, profession Employé du service des stocks, demeurant à LOME et domicilié à TOGGLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à DAVIE ASSOME, connu sous le nom de GOLOWOU, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété AGBOVI-AZIABO et au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600647-RM déposée le 20 juin 2023, M. BAFALE ESSOKOYODI, profession : Employé, demeurant à DJAGBLE et domicilié à RESIDENCE SISE DERRIERE L'ECOLE PRIMAIRE DE ZOVADJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de LEBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné à l'Est par une rue existante de 14m, au Sud par une rue existante de 20m et au Nord et Ouest par la propriété BIANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600648-RM déposée le 20 juin 2023, M. AZANLEKO KOAMI, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI VERS PHARMACIE BIOVA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 58ca, situé à VOGAN, connu sous le nom de HANGBAKOE, préfecture de Vo, commune de Vo1 et borné au Nord- Est et au Nord-Ouest par la propriété AKOUE TEVI A. BLEWUSSI, au Sud- Est par la route VOGAN-VO TOKPLI de 30 m et au Sud-Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600649-RM déposée le 20 juin 2023, M. AKOUE TEVI KOMLAN, profession : Enseignant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 47ca, situé à VOGAN, connu sous le nom de HANGBAKOE, préfecture de Vo, commune de Vo1 et borné au Nord- Est par une rue de 10 m, au Sud- Est par la route Vogan- VO TOKPLI de 30 m, au Sud-Ouest par la propriété SOSSOE ASAWOTO et au Nord-Ouest par la propriété AZIAMBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600650-RM déposée le 20 juin 2023, M. GBLEDZO KOKOU, profession Soudeurs, demeurant à LOME ADAKPAME et domicilié à TOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de KODEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KENNYA KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600651-RM déposée le 20 juin 2023, M. TSOGBE KOKU MAWUENA, profession Technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI DERRIERE L'EGLISE CATHOLIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est par la propriété AVLE, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud- Est par une rue de 14 m et au Nord-Est par la propriété ATIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600652-RM déposée le 20/06/2023, M. ADAMAZAN TEKO YAОВI ASSIONGBON, profession Directeur de Société, demeurant à KEGUE et domicilié à Maison située près du stade de football , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 94ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m chacune et au Sud par la propriété de la collectivité GOZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600653-RM déposée le 20 juin 2023, M. ADAMAZAN TEKAOVI ASSIONGBON, profession Directeur de Société, demeurant à KEGUE et domicilié à Maison située près du stade de football, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 54a 18ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité KASSAPOUPOU et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KASSAPOUPOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600654-RM déposée le 20 juin 2023, Mme DOGBE AKOSSIWAVI MAWUTO EPSE GWLADYS, profession pour particulier, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE NYIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca situé à BADJA, connu sous le nom de BAGBE GARE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m et de 14 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété KPAKPAKPI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600655-RM déposée le 20 juin 2023, M. ADAMAZAN TEKAOVI ASSIONGBON, profession Directeur de Société, demeurant à KEGUE et domicilié à Maison située près du stade de football, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 18a 02ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et détaillé comme suit : PARCELLE A au Nord- Est et au Nord- Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Sud et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, parcelle B au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par une rue de 14 m et une propriété nondénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600656-RM déposée le 20 juin 2023, M. FIANYO KOSSI MAURICE, profession : Mécanicien et régleur de véhicules à moteur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 21a 62ca situé à AKOUMAPE, connu sous le nom de ANIMABIO GOUVE, préfecture de Vo, commune de Vo4 et borné au Nord par une ligne de haute tension de 52 m, au Sud par la propriété KLOUKOTSI, à l'Est par la propriété Ernest MABA et à l'Ouest par la propriété ALODEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600657-RM déposée le 20 juin 2023, M. BANDO P'TANAM P'KONTEME, profession Juriste, demeurant à LOME et domicilié à AGOE LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 06a 58ca, situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de AKOTO KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOGBO KOMLAN et AKOTO Dotsè et au Sud et à l'Ouest par la propriété SOGBO KOMLAN et AKOTO Dotsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600658-RM déposée le 20 juin 2023, M. BALOUKI PAWOUBADI, profession Agent de Douanes, demeurant à et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Est par la propriété KPONSE et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600659-RM déposée le 20 juin 2023, M. KPANGO YONO, profession : Responsable Commercial, demeurant à LOME et domicilié à DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de AGOUDAVI KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIALE Y.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600660-RM déposée le 20 juin 2023, M. LARE YOBAR, profession, demeurant à LOME et domicilié à AGOE VAKPOSSITO EN/SE DEL'UNION 31043, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de ADOKO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBLOESSE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600661-RM déposée le 20 juin 2023, M. LARE YOBAR, profession, demeurant à LOME et domicilié à AGOE VAKPOSSITO EN/SE DEL'UNION 31043, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 54a 06ca situé à ABOBO, connu sous le nom de ADOKO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m et au Sud par la propriété GBLOESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600662-RM déposée le 20 juin 2023, M. OURO-SAMA HAKIM, profession Footballeur, demeurant à LOME et domicilié à LEO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 68ca, situé à BADJA, connu sous le nom de Kpekla, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWLIME et à l'Est par la propriété AWLIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600663-RM déposée le 20 juin 2023, M. KOUDADZE EDEM, profession Tisserand, tricoteur, réparateur de filets et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11ha 36a 69ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Nyamadzi, préfecture de Zio, commune de Zio1 et détaillé comme suit : Parcelle A au Nord par la propriété des Héritiers KOUDADZE, à l'Est par la propriété de la collectivité AKPLAN, au Sud par la propriété de la collectivité HOGODO, à l'Ouest par la route ADETIKOPE AVETA LEBE de 20 m et au Nord par la propriété DJOSSOU, Parcelle A au Nord par la propriété DJOSSOU, à l'Est par la route ADETIKOPE AVETA LEBE, au Sud par la propriété HOGODO Agouti et à l'Ouest par la propriété des héritiers KOUDADZE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUDADZE EDEM, KOUDADZE KOMI, KAIZA AKOSSIWA, KAIZER ESSE PAUL, KOUDADZE KOFFI, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600664-RM déposée le 20 juin 2023, M. AMEVOR KWAMI MELON DE-M, profession Retraité, demeurant à LOME TOKOIN HOPITAL et domicilié à MAISON SITUEE SUR LA RUE DES GRAMINEES, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 95ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de KPOGUEDE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété LAWSON TEYI A. K., au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues de 16 mètres chacune et au Nord- Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600665-RM déposée le 20 juin 2023, Mme VIZAHAKOSSWA JULIENNE, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 12a 86ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord par la propriété ADJODJO ADJAHO Kossi, à l'Est par la propriété SAKLO AGBOTROU, au Sud par la propriété AHIAFO Kossi KOMLAN et à l'Ouest par la propriété WOEGBA KOSSI ZODANOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600666-RM déposée le 20 juin 2023, Mme ANANI ABRA IDA, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 08ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de KLEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADJODA et à l'Ouest par la propriété de la collectivité APEKE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600668-RM déposée le 20 juin 2023, M. ALONOU ATSU, profession Juriste, demeurant à LOME AGOE et domicilié à LOGOPE CAMP GP, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est par une rue de 16 m, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété AHIABLEAME et au Sud- Est par la propriété AHIABLEAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600669-RM déposée le 20 juin 2023, M. YOUTO KODJO DIEU DONNE, profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE DALIKO NON LOIN DE L'EGLISE AD DE DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 06ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de AFOZIKOPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 16 m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété ADROU Koffi Ali & WODE Koffi et au Sud-Est par la propriété de la collectivité AKPAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600670-RM déposée le 20 juin 2023, Mme HEKANOU SOSTHENIA, profession Etudiante, demeurant en France et domiciliée à LOME A COTE DU LYCEE BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité FRANCAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NAKU Kossivi Démanya, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600671-RM déposée le 20 juin 2023, M. AGUIDI BLEWOUSI, profession Commerçant, demeurant et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de LEBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et Est par la propriété de la collectivité KOUDAYA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600672-RM déposée le 20 juin 2023, Mme NAKU MIREILLE AFIWA, profession Commerçante, demeurant en France et domiciliée à LOME EN FACE DE EPP GROUPE C DE BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité FRANCAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NAKU Kossivi Démanya et à l'Ouest par la Route Nationale N° 34 LOME VOGAN de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600673-RM déposée le 20 juin 2023, Mme MENSAH SANDO KAYI E EPSE AMEVOR, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SEMINAIRE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de KPOGUEDE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue de 14 mètres, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété LAWSON TEYI A. K. et au Sud- Ouest par la propriété LAWSON TEYI A. K.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600674-RM déposée le 20 juin 2023, M. NYAKOU YAWO, profession Contrôleur Financier, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11ha 75a 36ca, situé à BADJA, connu sous le nom de AGOUDJA- KPEDJI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BADA KODZOTSE, à l'Ouest par la propriété SIKO et au Sud par la propriété FIASSE KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600675-RM déposée le 20 juin 2023, M. KPOGLI KOFFITSE, profession Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 75ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de KPOEPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est par la propriété TENGUE AGBAVON K.K., au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud- Est par une rue de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SYNERGIE D'ACTION MILLENAIRE (S.A.M) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600676-RM déposée le 20 juin 2023, Mme TCHALASSI Yirou, profession Employé de Société, demeurant à HEDZRANAWOE et domiciliée à djidjole, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 00a 42ca, situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de Atti-Apédokoè, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EWU, AZAMETI et GBEDZE et à l'Ouest par x.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600677-RM déposée le 20 juin 2023, Mme. TCHALASSI Awoki, profession Revendeuse, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité AMERICAINE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 09a 60ca, situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de Atti-Apédokoè, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EWUI, AZAMETI et GBEDZE et à l'Ouest par la propriété EWUI, AZAMETI et GBEDZE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600678-RM déposée le 20 juin 2023, Mme. TCHALASSI SINATE, profession Salariée, demeurant à HEDZRANAWOE et domiciliée à MAISON N° 278 SITUEE SUR LA RUE 158 HDN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 03a 73ca, situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de Atti-Apédokoè, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété EWU, au Sud par la propriété TCHALASSI Sinaté et à l'Est par la propriété AZIATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600679-RM déposée le 20 juin 2023, M. TCHALASSI Essossimna, profession Employé de Bureau, demeurant à LOME et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 01a 45ca, situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de Atti-Apédokoè, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EWU, AZAMETI et GBEDZE et à l'Est par la propriété EWU, AZAMETI et GBEDZE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600680-RM déposée le 20 juin 2023, M. ADEKPUIVI KOMIVI, profession Agriculteur des cultures de plein champ et maraichères, demeurant et domicilié à ABOBO ZEGLE APEYEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 11a 92ca, situé à GBATOPE, connu sous le nom de YOBO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue en projet de 14 m, au Sud- Ouest par la route Gbatope - Yobo de 30 m et au Nord- Ouest et au Sud- Est par des propriétés non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600681-RM déposée le 20 juin 2023, M. ADEKPUIVI KOMIVI, profession Agriculteur des cultures de plein champ et maraichères, demeurant et domicilié à ABOBO ZEGLE APEYEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 06ca, situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de KPEVEGO WU- VEDZI, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété TOKOU et à l'Ouest par la route nationale N° 1 Lomé - Dapaong de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600682-RM déposée le 20 juin 2023, M. AYI EKOE MIGNANOU, profession Interprète assermenté auprès des tribunaux, demeurant à LOME et domicilié à SAINT JOSEPH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWANYO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600683-RM déposée le 20 juin 2023, M. YERIMA IBRAHIM, profession pour Journaliste, demeurant et domicilié à KPEME DJASSEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de APESSITO Agoveme, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud-Ouest par la propriété AFOTRO, au Sud- Est par la propriété AFOTRO et au Nord- Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600684-RM déposée le 22 juin 2023, M. NWUITCHA N'YABI, profession Chef de Service, demeurant à et domicilié à AGOE ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 82ca, situé à DAVIE-ASSOME, connu sous le nom de TEKPO-BAME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par La propriété AHLIDJAN, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600685-RM déposée le 22 juin 2023, M. BIEWOU KOFFI, profession : Pointeur, demeurant à et domicilié à DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de ZOVADJE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZANU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600686-RM déposée le 22 juin 2023, M. SAMBIENE DAMIDJA, profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à ATTIKOUME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à DAVIE ASSOME ANYIDJE, connu sous le nom de ANYIDJE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au NORD-EST par une rue non dénommée de 14 mètres, au NORD-OUEST par propriété AHANTAN, au SUD-EST par rue non dénommée de 16 m et au SUD-OUEST par propriété AHANTAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600687-RM déposée le 22 juin 2023, M. EGLO HOUSSOU KOMLAN, profession Retraité, demeurant à DAGUE APEDOME et domicilié à DAGUE APEDOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de LOWOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TRETOU Kokou A. et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600688-RM déposée le 22 juin 2023, M. KONLAMBIGUE KANFTINE B., profession Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU NON LOIN DU CENTRE DE SANTE «DIEU MERCI», majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de KPOTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest par la propriété N'DEGLO (Rég. N°74470), au Sud-Ouest par la propriété AGOVI et au Sud- Est par la propriété KONLAMBIGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600689-RM déposée le 22 juin 2023, Mme AGUESSY AFIWA M EPSE AGBOBLI, profession Directrice d'Ecole, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE TOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Logoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité GBANOU et à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600690-RM déposée le 22 juin 2023, Mme AGUESSY AFIWA M EPSE AGBOBLI, profession : Directrice d'Ecole, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE TOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Logoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété MESSAN GBANOU, à l'Ouest par la propriété de la collectivité GBANOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600691-RM déposée le 22 juin 2023, M. AGBOBLI KOFFIGAN, profession Technicien en électricité, demeurant à LOME et domicilié à AGOE TOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Logoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GBANOU et à l'Est et au Sud par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600692-RM déposée le 22 juin 2023, Mme AGBOBLI ADJOVI EPSE ANIKANOU, profession Techniciens comptables, demeurant à et domiciliée à LOGOTE SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Logoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GBANOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600693-RM déposée le 22 juin 2023, M. KPONOUME KOMLANVI ELONME, profession Ingénieur civils, demeurant à et domicilié à ANEHO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 08a 51ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de SOKATIKOPE TEROKPOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud-Est par des rues de 14 m chacune, à l'Ouest par la propriété APEVON et au Sud-Ouest par la propriété TETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600694-RM déposée le 22 juin 2023, M. AGOSSOU KOKOU FOLLY A, profession Déclarant en Douanes, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 85ca, situé à WLI, connu sous le nom de KOUVEVI, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord par la propriété de la collectivité TREVE, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600695-RM déposée le 22 juin 2023, M. FIGAH KODJO, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 32ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de Alokpoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue existante de 20 m, à l'Est et au Sud par des rues existantes de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de la collectivité TETEKPO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600696-RM déposée le 22 juin 2023, M. FIGAH KODJO, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 75ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de Alokpoe, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par des rues de 20 m chacune, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété FIGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600697-RM déposée le 22 juin 2023, M. YIBOKOU AYAO, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de triangle d'une contenance totale de 02a 19ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de TEKPO TCHAGOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la propriété de la collectivité AZIAFO, au Nord- Ouest par la propriété de la collectivité ZOGBO et au Sud- Est par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600698-RM déposée le 22 juin 2023, M. TCHROU NAPO LHYACINTHE, profession, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 68ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de TOTA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété DETSIKOU, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16 m, au Sud-Ouest par la propriété DETSIKOU et au Sud-Ouest par la réquisition 59673.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600699-RM déposée le 22 juin 2023, M. AMOUSSOU AYAWO GBEHODE, profession Programmeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPEHENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de Djagblé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOUNOU-SAKPONOU et au Nord par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600700-RM déposée le 22 juin 2023, M. GATO KOSSIVI, profession : Mécanicien à deux roues, demeurant à KPALIME et domicilié à YOELE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 39ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de Adjidomé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 16 m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOUNOU SAKPONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600701-RM déposée le 22 juin 2023, Mme BAWERIMA BEBATE WELYH, profession Ophtalmologue, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 65ca situé à MISSION-TOVE KPALA, connu sous le nom de KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par un passage de 10 m, au Sud et Ouest par la propriété MAMOUDOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600702-RM déposée le 22 juin 2023, M. AKABE AGBASSOU, profession Menuisier Aluminium, demeurant à LOME et domicilié à NON LOIN DU MARCHE ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de POKEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBAGBA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600703-RM déposée le 22 juin 2023, Mme ADJESSODE AKOSSIWA, profession Couturière, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 84a 10ca, situé à TSEVIE LILIKOPE, connu sous le nom de KOLO DEVE APEDOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAVI et à l'Est par la propriété AKPAKPA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600704-RM déposée le 22 juin 2023, M. NUATI KOKOU MOHAMED, profession : Religieux, non classe ailleurs, demeurant à et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 55ca, situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de Attitoé Tefia, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud-Ouest par la propriété NOUMAGNO et au Nord-Ouest par la Propriété AXOVI Komla Kpéklu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600705-RM déposée le 22 juin 2023, M. KUFÉ KOSSI CREDO, profession Etudiant, demeurant à USA et domicilié à KPALA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à EHOE, connu sous le nom de EHOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FIAGAN KOMLA NYADZO et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600706-RM déposée le 22 juin 2023, Mme GALLEY AMA DOVI, profession Délégué Médical, demeurant au GABON et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité GABONAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de HLAN-KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété AZIANGBEDE, au Sud et à l'Ouest par la propriété GALLEY Yawo G. et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600707-RM déposée le 22 juin 2023, M. NYANYO KOSSI, profession Déclarant en Douanes, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à BADJA, connu sous le nom de AGBEDRAFO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AVOKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600708-RM déposée le 22 juin 2023, M. GASSOU KODJO, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Bè AHLIGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LEBE, connu sous le nom de LOWOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZOUMAKPE DARA et au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600709-RM déposée le 22 juin 2023, M. GASSOU KODJO, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Bè AHLIGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à LEBE, connu sous le nom de LOWOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZOUMAKPE DARA et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600710-RM déposée le 2 juin 2023, Mme WOMAS KOAMI VICTOR, profession : Retraité, demeurant à et domiciliée à TOKOIN WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72a 41ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété de la collectivité ADONSOU GBONGLAN et à l'Ouest par la route Lomé Hahotoé de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600711-RM déposée le 22 juin 2023, M. ATEYA BALOUKI, profession Cartographe et géomètre, demeurant à et domicilié à DIDOKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 65ca, situé à BOLOU ADATO, connu sous le nom de GBOGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété DZOKPE Kodjovi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600712-RM déposée le 22 juin 2023, Mme GBEDEY HOLALI GBEDESSI EPSE ADJETE, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à GOLFE NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 45ca, situé à KEVE TONOUE, connu sous le nom de NOUKPETA-KOPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord par la propriété Kokou FIATY II, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600713-RM déposée le 22 juin 2023, Mme GBEDEY HOLALI GBEDESSI EPSE ADJETE, profession Retraitée, demeurant à et domiciliée à GOLFE NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 54a 15ca, situé à ZOLO TSIVEPE, connu sous le nom de GLEVEME, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord par la propriété APPOH Kokouvi Amedeka, au Sud par la propriété GBEDEY DJOFFON Goussivi, à l'Est par la propriété APPOH Komla et à l'Ouest par l'emprise de 20 m de la Rivière KLIKPA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600714-RM déposée le 22 juin 2023, Mme DIMOUNE DJOIRKA MINTO, profession Océanographe, demeurant et domiciliée à APESSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 44ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de APESSITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBO Séménou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600715-RM déposée le 22 juin 2023, Mme DOSU AKOUVI EDWIGE, profession Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à DABARAKONDI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 31ca, situé à ABOBO, connu sous le nom de Tsivé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné à l'Est par une rue de 14 m et au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EHON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600716-RM déposée le 22 juin 2023, M. EDOH GBESSIMIDE ELOM, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de KOPEGADOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBASSA Mensavi, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600717-RM déposée le 22 juin 2023, Mme MABLE YAWA, profession Couturière, demeurant à LOME et domiciliée à DZIDZOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à NOEPE, connu sous le nom de AKPAVEME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Ouest par une rue de 14 m, au Nord-Est par la propriété KOUESSE Koffi et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété KOUESSE Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600718-RM déposée le 22 juin 2023, Mme TODZRO DELALI ESSI Epse AKANGLA, profession Assistante de Direction, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO AGOTIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de Akepedo, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné à l'Est, Sud et Ouest par la propriété ALONYO KOAMI et au Nord par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600719-RM déposée le 22 juin 2023, M. KOUVAHE KOUETE, profession Assistant Médical, demeurant et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 38ca, situé à GBATOPE, connu sous le nom de SEBOUNO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété AHONTO Kokou Agbényégan, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600720-RM déposée le 22 juin 2023, M. AMOUZOU KOKOUVI, profession : Assistant Médical, demeurant à et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à GBATOPE, connu sous le nom de SEBOUNO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHONTO Kokou Agbényégan et à l'Est par une rue existante de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600721-RM déposée le 22 juin 2023, M. AMOUZOU KOKOUVI, profession Assistant Médical, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TSEVIE, connu sous le nom de WEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOLOSSOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600722-RM déposée le 22 juin 2023, M. KOUVAHE KOUETE, profession Assistant Médical, demeurant et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca situé à VOGAN, connu sous le nom de DAGBATI-DJOGBE AGBOHONOU, préfecture de Vo, commune de Vo3 et borné au Nord-Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest par une rue en projet de 20 m et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété KOUGNIGAN Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600723-RM déposée le 22 juin 2023, Mme N'DJATEMBA MEHEZA, profession Militaire, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au NORD par la propriété WOGODO, au SUD par la propriété WOGODO, à l'EST par la propriété WOGODO et à l'OUEST par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600724-RM déposée le 22 juin 2023, M. GBLOU IMOROU, profession Revendeur, demeurant à AGBALEPEDO GTA et domicilié à AGBALEPEDO GTA AVENUE DE LA CHANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 01a 98ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de DEVIME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPEKOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.